



0 810 01 19 19
contact@mdph35.fr

Vous sollicitez auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une demande de :

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)* (première demande ou renouvellement) Article L323.10 du code du travail

Aide au reclassement professionnel

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette fiche de liaison à votre médecin du travail. Ce document est indispensable à l'examen de votre demande.

Sans réponse de la part de votre médecin du travail dans un délai de 1 mois et demi, votre demande sera présentée à la Commission des droits et de l'autonomie pour une décision au regard des seuls éléments dont nous disposerons.

**FICHE DE LIAISON A L'ATTENTION DU MEDECIN DU TRAVAIL/Maison
départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine**

Concernant Mme, Mlle, M.....

Date de naissance

Employé(e) comme

Dans l'entreprise

Où vous assurez la surveillance du personnel.

I – Pouvez-vous nous préciser :

Le poste de travail occupé jusqu'à présent (préciser les tâches si possible et son ancienneté).

Le dernier avis d'aptitude à ce poste (avec les éventuels aménagements ou restrictions formulés) :

TSVP



II – Envisagez-vous dans la situation actuelle : **

** cocher les cases correspondant à la situation

- un maintien au poste
- une adaptation du poste ou un reclassement interne dont vous assurez le suivi du dossier
- un soutien des Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés d'Ille et Vilaine (SAMETH 35) – ADIPH 35 – Rue Jules Vallès – CS 16504 – 35065 Rennes Cedex – Tél : 02.23.44.82.38 – Email : sameth35@sameth35.com pour étudier et (ou) mettre en place un reclassement dans l'entreprise (si la personne devient inapte à son poste actuel)
- un reclassement externe (aucun maintien ne pouvant être envisagé dans l'entreprise)
- un licenciement pour inaptitude, à quelle date ?

III – Avis sur la pertinence de la Reconnaissance Travailleur Handicapé (RTH ou son renouvellement de la démarche de reclassement)

IV – D'autres démarches sont-elles en cours ou prévues (convalescence active, prestations de sécurité, expertise... ?)

Date

Cachet et signature :
Le Médecin du Travail